

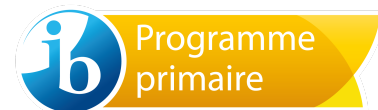


École de  
**l'Harmonie**  
*Monseigneur-Robert*

Centre de services  
scolaire des  
Premières-Seigneuries  
Québec 

**POLITIQUE LINGUISTIQUE**

**PROGRAMME PRIMAIRE**  
**DU**  
**BACCALAURÉAT INTERNATIONAL**



## Préambule

« L'apprentissage des langues occupe une place centrale dans tout projet de formation, car la langue se situe au cœur de la communication et constitue un véhicule d'apprentissage au service de toutes les disciplines. Elle permet à l'élève de structurer sa pensée, de s'exprimer avec clarté et rigueur, de communiquer avec efficacité oralement ou par écrit dans différents contextes. Puisqu'elle donne accès au savoir, elle représente un outil indispensable pour créer, analyser, exercer son sens critique, décrire ou exprimer des idées, des perceptions et des sentiments. C'est par elle aussi que se construit la vision du monde puisque les mots, au-delà des codes et des règles, traduisent la singularité de la pensée.

La maîtrise d'une ou de plusieurs langues contribue à l'affirmation et au développement de l'identité personnelle, sociale et culturelle. C'est en lisant, en écrivant, en écoutant et en parlant dans sa propre langue ou dans une autre langue, que l'on découvre le plaisir, l'utilité et l'importance de ce moyen d'expression privilégié. La fréquentation d'œuvres littéraires est particulièrement importante en ce sens, puisqu'elle permet de découvrir l'être humain dans toute sa richesse et sa diversité. En effet, la langue est également essentielle à la constitution, à la consolidation et à la transmission de la culture et à l'ouverture sur le monde.

La connaissance de plusieurs langues permet à la fois d'enrichir la connaissance de sa propre langue et de mieux situer son patrimoine culturel. De plus, l'apprentissage d'une langue seconde et d'une langue tierce constitue un outil des plus importants pour évoluer dans une société pluraliste ouverte sur d'autres univers culturels. Dans la conjoncture historique et géographique du Québec, la maîtrise du français est indispensable, et l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde est privilégié. En outre, dans la perspective de l'ouverture sur le monde, l'apprentissage d'autres langues est encouragé, particulièrement au secondaire. »<sup>1</sup>

## Cadre légal et normatif

L'école de l'Harmonie Monseigneur-Robert et le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) accordent une grande importance à l'enseignement de la langue française. Voici quelques extraits de la politique linguistique du CSS:

### 3.FONDEMENTS : LOIS, RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DÉFINITIONS

La présente politique prend appui sur les publications suivantes. Les références plus complètes de ces publications se retrouvent à l'annexe 1:

- 3.1 La Charte de la langue française;
- 3.2 La Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., chapitre I- 13.3, article 22 – Obligations de l'enseignant;

---

<sup>1</sup> *Programme de formation de l'école québécoise, p. 70*

- 3.3 Le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, MELIS, chapitre IV, qualité de la langue, article 35;
- 3.4 Le régime pédagogique de la formation générale des adultes, chapitre V, qualité de la langue, article 34;
- 3.5 Le régime pédagogique de la formation professionnelle, chapitre V, qualité de la langue, article 28;
- 3.6 Le programme de formation de l'école québécoise;
- 3.7 La politique d'évaluation des apprentissages;
- 3.8 Le plan d'action pour l'amélioration du français;
- 3.9 Le plan stratégique de la commission scolaire des Premières-Seigneuries 2007-2011.

La politique linguistique du CSS repose sur les principes suivants :

- Le statut officiel de la langue française au Québec est pour le CSS une richesse qui exige que nous en manifestions une fierté. Celle-ci se traduit par la recherche et l'utilisation d'une langue de qualité, à la fois dans nos activités administratives et éducatives;
- La mise en œuvre de la politique linguistique requiert l'engagement de tous les membres du personnel du CSS. Les premiers pas de cet engagement se traduisent par la nécessité de donner l'exemple ainsi que par la prise en charge individuelle et collective de cette mise en œuvre;
- Une démarche d'amélioration continue de la langue parlée et écrite en tout temps et en tout lieu s'avère nécessaire pour assurer le succès de la politique. Cette démarche est soucieuse de construire et de préserver, dans l'accueil, le respect et l'accompagnement du personnel, des liens positifs entre les gens et une attitude positive à l'égard de la maîtrise du français.

L'école s'arrime aussi aux normes du Programme primaire (PP) du Baccalauréat International tel que décrit ci-bas.

- L'établissement scolaire met en œuvre et revoit une politique linguistique qui est conforme aux directives de l'IB concernant l'élaboration d'une politique linguistique. (Norme IB: 0301-04-0100);
- Dans sa politique linguistique, l'établissement scolaire décrit la façon dont le multilinguisme est reconnu comme un fait, un droit et une ressource pour l'apprentissage au sein de l'établissement. (Norme IB: 0301-04-0200);
- Dans sa politique linguistique, l'établissement scolaire énumère diverses ressources physiques et virtuelles utilisées pour faciliter le développement langagier. (Norme IB: 0301-04-0300);

- Dans sa politique linguistique, l'établissement scolaire décrit clairement les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire ainsi que ce qui constitue une bonne pratique dans son contexte. (Norme IB: 0301-04-0400);
- L'établissement scolaire veille à ce que les élèves apprennent une langue en plus de la langue d'enseignement (au moins à partir de l'âge de sept ans). Un établissement scolaire proposant un programme multilingue, dans lequel les élèves apprennent au moins deux langues, peut, s'il le souhaite, proposer des langues supplémentaires. (Norme IB: 0301-04-0411).

## Philosophie de l'établissement

La philosophie de notre établissement prend ses fondements dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) qui préconise l'apprentissage de la langue comme un outil, pour les élèves, pour la construction de leur vision du monde, pour le développement de leur identité personnelle.

L'enseignement et l'apprentissage des langues sont des piliers importants dans le projet éducatif et le plan de mise en œuvre de notre école. Si l'enseignement général se fait dans la langue maternelle; le français, nous avons accordé une place particulière à l'enseignement de deux autres langues: l'anglais et l'espagnol. Dès le préscolaire, les élèves sont initiés à l'anglais (langue seconde) grâce à un ajout de périodes (voir tableau page 5). L'éveil en espagnol est enseigné au troisième cycle du primaire à raison d'une période par cycle de 9 jours. (Norme IB: 0301-04-0411)

D'emblée, les enseignants se préoccupent du programme national et, à l'aide des modules de recherche, proposent des activités où les élèves travaillent la langue maternelle et les langues secondes à l'oral et à l'écrit. De plus, le personnel est à l'affût des nouveaux changements proposés par les programmes nationaux en suivant des formations et en les appliquant concrètement en classe (grammaire 3D, lecture interactive, les 5 au quotidien, enseignement explicite de stratégies, l'enseignement à l'aide de la littérature jeunesse...). En travaillant les éléments essentiels du PP et les qualités du profil de l'apprenant, l'équipe école enrichit l'apprentissage de la langue des élèves. De plus, elle valorise l'importance de la langue maternelle des apprenants par différents moyens. (Norme: 0301-04-0100)

## Application - français

Au préscolaire, les enseignantes travaillent la compétence: *communiquer à l'oral et à l'écrit sous forme d'activités d'éveil et par le jeu*. Au primaire, les enseignants développent la langue d'enseignement, le français, en travaillant principalement trois compétences : *lire, écrire, communiquer oralement*.

Le programme, les échelles des niveaux de compétences, la progression des apprentissages ainsi que les attentes de fin de cycle sont précisées dans le Programme national du MEQ.

En plus de l'application du programme national, l'équipe enseignante renforce l'apprentissage de la langue d'apprentissage par divers volets : le dépistage précoce, la prévention et la différenciation pédagogique.

Le dépistage précoce commence dès le préscolaire. Nous travaillons les préalables de la réussite en lecture par différents moyens : lecture partagée enrichie, dépistage en lecture, ateliers de conscience phonologique avec l'orthopédagogue, animation des comptines pour apprendre avec l'orthophoniste, activités de conscience de l'écrit, connaissances des lettres, lectures interactives; en complémentarité, l'acquisition du vocabulaire et l'éveil au schéma narratif.

Au primaire, dès le premier cycle, l'enseignement explicite des stratégies en lecture est mis de l'avant avec des scénarios pour mieux écrire les mots et au deuxième cycle avec la lecture interactive. D'autres outils viennent compléter l'enseignement de la langue française tels que les cercles de lecture, la grammaire 3D, le continuum de l'analyse de phrases, le continuum des stratégies en lecture en cours d'élaboration, le code de correction enseignant et le référentiel d'intervention en lecture. Un soutien en orthopédagogie et en orthophonie est offert aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage de la langue.

Les compétences disciplinaires en français sont intégrées dans tous les modules de recherche. L'équipe a établi un continuum en écriture ainsi qu'un continuum pour le code de correction de l'élève et le code de correction de l'enseignant du premier au troisième cycle. Plusieurs moyens pédagogiques sont mis en place pour développer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture : écriture spontanée, offre de collections de livres, cercle de lecture, lecture en dyade, tutorat en lecture, lecture de roman obligatoire, journal d'écriture et plusieurs autres activités d'apprentissages en lien avec la lecture. Il y a également eu la création d'une communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) en lecture et d'une CAP numérique au profit de la lecture (débutée en 2019).

Chaque enseignant différencie, selon les besoins de l'élève, son enseignement de la langue d'apprentissage. L'enseignant adapte son matériel pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève afin qu'il performe à un rythme plus accéléré ou plus lent. Les élèves en plus grande difficulté rencontrent l'orthopédagogue pour une rééducation ou un soutien en classe.. Pour certains élèves, des outils d'aide à l'apprentissage comme WordQ, Lexibar et le dictionnaire électronique sont utilisés et inscrits au plan d'intervention (mesure 30810). Pour les élèves en douance, les enseignants offrent des adaptations afin de répondre à leurs besoins d'enrichissement.

Chaque année, un montant d'argent est alloué à chaque classe afin que tous les titulaires puissent acheter de la littérature jeunesse ou des documentaires. Les enseignants ont le souci de trouver des livres en lien avec leurs modules de recherche et l'apprentissage des compétences en français. De plus, les enseignants prévoient des sorties dans des lieux culturels afin de valoriser la langue d'enseignement (bibliothèque, théâtre, musée, salon du livre...).

Pour terminer, les parents sont encouragés à développer le français par différents moyens. Des guides pour l'apprentissage des mots de vocabulaire et des verbes, la lecture de livres en famille, des jeux pour réviser les notions grammaticales ou des présentations vidéo à préparer à la maison sont des exemples de moyens mis en place pour faire participer les parents. (Norme IB:0301-04-0400).

## **Application - anglais**

Les enseignants d'anglais langue seconde développent les compétences suivantes : au premier cycle : *comprendre des textes entendus* (C1-To act on understanding of texts) *communiquer oralement en anglais* (C2-To communicate orally in English), aux deuxième et troisième cycles : *communiquer oralement en anglais* (C1-To interact orally), *comprendre des textes lus et entendus* (C2-To reinvest understanding of Oral and Written texts) et *écrire des textes* (C3-To write texts) (Norme IB: 0301-04-0411).

Les spécialistes éveillent les élèves au préscolaire à l'anglais à raison de 90 minutes chaque cycle (2 fois 45 minutes). Au primaire, les élèves ont un ajout de spécialités à raison de trois périodes par cycle chez les élèves de première et deuxième année, deux périodes au 2<sup>e</sup> cycle et une période au 3<sup>e</sup> cycle (voir tableau à la page suivante).

Le programme, les échelles des niveaux de compétences, la progression des apprentissages ainsi que les attentes de fin de cycle sont précisées dans le Programme national du MÉQ. L'anglais est enseigné par des enseignants spécialistes. De plus, cette langue est utilisée pour enrichir les pistes de recherche de plusieurs modules et est intégrée dans l'exposition de 6<sup>e</sup> année. Pour finir, les enseignants ont mis en place un code de correction gradué des textes écrits (compétence 3) (Norme IB: 0301-04-0400).

L'achat de différents livres en anglais est fait chaque année pour les classes, mais aussi pour la bibliothèque afin que les élèves puissent emprunter des livres en anglais et ainsi développer davantage leur intérêt pour la culture anglophone. De plus, l'utilisation de diverses plateformes numériques offre un large éventail d'outils actuels aux apprenants (bibliothèque numérique, dictionnaire en ligne, espace numérique des maisons d'édition, application de création, etc. ) (Norme IB: 0301-04-0300).

Les parents peuvent suivre la progression de leurs enfants en consultant la plateforme de communication (Seesaw, Classroom, ClassDojo) de l'enseignant. Les enseignants d'anglais y déposent régulièrement des vidéos, des chansons ou des ressources pour soutenir l'apprentissage de cette langue. Les parents sont encouragés à accompagner leurs enfants dans l'écoute d'émissions de télévision ou de balado et à aider leurs enfants à compléter leur journal d'écoute (T.V. report).

## Application - espagnol

Notre établissement a choisi de sensibiliser les élèves du 3<sup>e</sup> cycle à la culture hispanophone.

Les objectifs du programme sont :

- Sensibilisation à la culture hispanophone;
- Introduction à la langue espagnole.

L'enseignant amène l'élève à développer les compétences suivantes :

- Connaître les éléments de la culture hispanophone;
- Communiquer oralement à l'aide de mots courants un message simple en espagnol;
- Comprendre un court texte lu ou entendu et en dégager quelques informations explicites (évalué de façon formative uniquement);
- Écrire un court message en espagnol à l'aide d'un vocabulaire courant (évalué de façon formative uniquement).

Certaines activités en espagnol sont en lien avec quelques modules de recherche et l'exposition.

Chaque année, un budget est octroyé afin d'acheter les livres en espagnol dans la classe et à la bibliothèque afin que les élèves puissent les emprunter. À la maison, les parents peuvent enrichir l'apprentissage de l'espagnol grâce à ces lectures. De plus, les enseignants suggèrent l'écoute de balado et d'émissions de télévision à écouter en famille. (Normes IB:: 0301-04-0200 et 0301-04-0411).

**Tableau de l'enseignement des langues**

<b>Langues</b>	<b>Préscolaire périodes cycle (pér. 45 min.)</b>	<b>1<sup>er</sup> cycle périodes cycle (pér. 60 min.)</b>	<b>2<sup>e</sup> cycle périodes cycle (pér. 60 min.)</b>	<b>3<sup>e</sup> cycle période cycle (pér. 60 min.)</b>
<b>Français, langue d'enseignement</b>	Éveil	18	16	16
<b>Anglais, langue seconde</b>	-	2	3	3
<b>Anglais, langue seconde avec ajout de spécialité</b>	2 (éveil)	3	2	1
<b>Espagnol, langue tierce</b>	-	-	-	1

## Ressources

Toutes les classes sont équipées du matériel nécessaire à l'enseignement des langues : manuels scolaires, livrets de lecture gradués en littérature, romans, différents types de dictionnaires selon le niveau (de langue, des synonymes, Eurêka, des cooccurrences, visuels, en ligne Usito, grammaires et grammaires de verbes).

Afin d'aider les enfants dans leur recherche et pour augmenter le niveau de lecture, l'établissement est doté d'une bibliothèque où l'on retrouve plusieurs types de livres tels que documentaires, romans, albums, bandes-dessinées, revues en français, en anglais et en espagnol. Elle dispose également de deux ordinateurs et de référentiels imagés afin de faciliter la recherche de documents sur les rayons des étagères.

En ce qui concerne les ressources technologiques, l'école s'est équipée de façon à rendre l'enseignement technopédagogique plus accessible. Chaque classe possède son propre tableau interactif. Selon le niveau d'enseignement, les élèves ont accès à des tablettes et/ou des Chromebook (voir tableau plus bas). Les enfants ont aussi accès à un local informatique dans lequel se retrouvent 13 ordinateurs fixes et un canon (Norme IB: 0301-04-0300).

Degré	Tablette (iPad)	Chromebook	Ordinateur
Maternelle	7 iPad/classe	1 Chromebook	2 ordinateurs/classe
1 <sup>re</sup> année	8 iPad/classe		
2 <sup>e</sup> année	5 iPad/classe	3 Chromebook/classe	1 ordinateur/classe
3 <sup>e</sup> année	5 iPad/classe	5 Chromebook/classe	2 ordinateurs/classe
4 <sup>e</sup> année	1 iPad/classe	26 Chromebook/classe	2 ordinateurs/classe
5 <sup>e</sup> année	1 iPad/classe	26 Chromebook/classe	
6 <sup>e</sup> année	1 iPad/classe	26 Chromebook/classe	

Afin d'accueillir avec bienveillance les élèves et leur famille allophone, une rencontre personnalisée peut être organisée dans le but de bien faire comprendre les routines, le code de vie de l'école et le fonctionnement du programme primaire.

De la francisation est offerte aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et dont les ressources scolaires (repères visuels gradués, pairage d'élève, aide à la classe, orthopédagogie, etc.) ne sont pas suffisantes. Le centre de service scolaire offre également un service de ressources multiethniques pour venir en aide aux élèves et familles dont la langue maternelle n'est pas le français.



## Droits, rôles et responsabilités

### Élèves

Droits
<ul style="list-style-type: none"><li>- Recevoir un enseignement de qualité dans la langue parlée et écrite;</li><li>- Avoir des outils de référence à jour;</li><li>- Avoir à sa disposition des outils technopédagogiques;</li><li>- Avoir plusieurs occasions pour développer ses compétences en lecture et en écriture;</li><li>- Avoir accès à des activités culturelles qui enrichissent la langue;</li><li>- Le respect de sa langue maternelle;</li></ul>
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none"><li>- Utiliser les outils de référence qui sont mis à sa disposition;</li><li>- Utiliser correctement les outils technopédagogiques;</li><li>- Profiter de toutes les occasions pour développer ses compétences en lecture et en écriture;</li><li>- Participer avec enthousiasme aux activités culturelles qui lui sont offertes afin d'enrichir sa langue.</li></ul>

### Enseignants

Droits
<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir du temps pour collaborer efficacement afin d'atteindre les objectifs de la politique;</li><li>- Avoir des mesures de soutien appropriées afin d'optimiser la différenciation pédagogique dans sa langue d'enseignement;</li><li>- Avoir des formations continues sur la langue d'enseignement.</li></ul>
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none"><li>- Collaborer à l'atteinte des objectifs de la politique;</li><li>- Intervenir de façon efficace afin de remédier aux difficultés en lecture et en écriture de ses élèves;</li><li>- Travailler à éliminer les obstacles à l'apprentissage;</li><li>- Intégrer la dimension culturelle dans son enseignement;</li><li>- Adapter son matériel afin de répondre aux besoins spécifiques de ses élèves;</li><li>- Accueillir avec bienveillance les élèves allophones.</li></ul>

### Autres membres de la communauté scolaire (orthopédagogue, orthophoniste...):

Droits
<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir du temps pour collaborer efficacement afin d'atteindre les objectifs de la</li></ul>

- politique;
- Avoir des mesures de soutien appropriées afin d'optimiser la rééducation des élèves qu'ils côtoient.

### **Responsabilités**

- Intervenir de façon efficace afin de remédier aux difficultés en lecture et en écriture de ses élèves;
- Supporter l'enseignant dans l'adaptation du matériel pour répondre aux besoins spécifiques des élèves qu'ils rééduquent.

## **Direction**

### **Droit**

- Avoir à sa disposition la politique linguistique à jour.

### **Responsabilités**

- S'assurer de la diffusion et de l'application de la politique linguistique;
- Déterminer les moyens qui permettent la poursuite des objectifs de cette politique;
- Offrir à sa communauté d'enseignement des formations en lien avec l'enseignement de la langue.

## **Parents**

### **Droits**

- Avoir accès à la politique linguistique;
- Être informé du développement des compétences linguistiques de leur enfant;
- Avoir le soutien nécessaire si leur langue maternelle les empêche de communiquer avec l'école.

### **Responsabilités**

- Lire la politique linguistique;
- Reconnaître l'importance de son rôle dans le développement langagier de son enfant;
- Accompagner son enfant dans le développement de ses compétences linguistiques en démontrant de l'intérêt envers les ressources fournies par l'école;
- Fournir à son enfant des ressources pour développer le goût de la lecture et de l'écriture.

Rédigée en octobre 2017

Dernière mise à jour 30 janvier 2023

Approuvée au CÉ le 16 janvier 2023

## Bibliographie

Organisation du Baccalauréat International, *Directives d'élaboration d'une politique linguistique*, avril 2008, 11 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *Révision d'une politique linguistique*, décembre 2018, 14 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *Le PP et l'enseignement bilingue*, juin 2020, 27 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *Normes et mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, révisée avril 2022, 37 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *L'apprentissage et l'enseignement*, décembre 2018, 121 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *L'apprenant*, décembre 2018, 58 pages.

Ministère de l'Éducation, *Progression des apprentissages*, août 2009

Ministère de l'Éducation, *Cadre d'évaluation*, août 2011, août 2009

Ministère de l'Éducation, *Programme de formation de l'école québécoise*, 2006, 312 pages

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, *Politique sur le français*, mai 2010, 13 pages.